



Compte-rendu du CSA DIRAG du 21 décembre 2023

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour.....	1
2. Approbation PV du 17 novembre.....	1
3. Suivi des actions.....	1
4. DIRAG/PREVI : réarmement de la vacation PRS.....	2
5. Relocalisation du centre du Lamentin.....	3
6. Productions aéro supplémentaires pour la Guyane.....	3
7. GT astreintes en Guyane.....	4
8. Bilan et suivi de la situation à CM971/PREVI.....	4
9. TROED 2024.....	4
10. JRTT fixes 2024.....	5
11. Questions diverses et planification des prochains CSA.....	5

Notre délégation était composée de : Patrice Lestrade (DIRAG/TTI), Frédérique Gharès (CM973/PREVI) et Julien Cottureau (CM971/PREVI).

Seul l'ISST était présent côté médico-social et le secrétariat de séance est assuré par la CFDT-Météo (Frédérique Gharès).

Les débats ont une nouvelle fois été très riches et constructifs.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout de nombreuses questions des organisations syndicales. Nous ne reprenons dans ce compte-rendu que les questions de la CFDT-Météo par souci de concision.

2. Approbation PV du 17 novembre

Le PV est quasi finalisé par le secrétaire-adjoint. L'approbation est remise à la prochaine séance.

3. Suivi des actions

- Action 7 : référent IT PRO. 1 candidat en Martinique.
- Action 8 : réunions au CM971 sur le tableau de service. Un point sera fait si nécessaire mais pas de problème pour janvier.
- Action 13 : pièges à moustiques. Au CM971 installation à compléter. Consignes suivies de la société Antilles Moustiques. Pas jugé utile en Guyane par les agents du CM973.



Actions ajoutées suite au CSA du 23/11 :

- Action 24 : conduire une réflexion sur l'organisation cible de PEGASE tenant compte des mesures de verticalisation mises en place. Structurer et définir les règles de désignation des opérateurs, certificateurs et hyperviseur. Améliorer la lisibilité des tableaux de service et harmoniser les gabarits utilisés sur les différentes bases PEGASE. A faire au T2 2024.
- Action 25 : Organiser des réunions avec les agents de la division ADM afin de maintenir une continuité de service pour la gestion du courrier des deux sites et le support logistique et financier du site du Lamentin. En cours.

De plus, un travail est en cours avec un RP pour alléger la charge de travail de la responsable LOG de Desaix, nous demandons de tracer cette action.

- Action 26 : demander le remplacement du responsable logistique du Lamentin. En cours.
- Action 27 : relayer auprès de la DRH la demande de l'inter-syndicale de création d'une formation spécialisée en 2024.

L'ISST précise que la demande doit être à l'initiative de plus de 50 % membres du CSA. Cette demande peut être appuyée par lui-même ou par les médecins référents.

- Action 28 : adapter pour les sites de Guadeloupe et de Guyane le mode opératoire relatif à la gestion des risques, sécurité incendie, risque sismique (Guadeloupe). A faire en 2024. Consigne incendie à mettre en place en Guyane.

4. DIRAG/PREVI : réarmement de la vacation PRS

Le directeur expose la remontée spectaculaire des effectifs à DIRAG/PREVI avec l'atteinte de l'effectif cible en août 2024 sauf nouveau départ. Actuellement 4 personnes manquent par rapport au TROED, en janvier l'écart ne sera plus que de 2 puis 1 à la fin de février.

Ce qui ouvre la voie au réarmement du PRS en semi-permanent à l'année de manière pérenne. Une réunion d'équipe s'est tenue le 24/11.

On reste sur les fondements du poste tel qu'il était avant sa suspension. Dans les tâches, s'ajoutent désormais un volet communication externe sur les réseaux sociaux, en plus du cadrage synoptique, de la production cyclone, EMIZA et SWFP. La vacation est plus courte hors saison cyclonique. Les horaires des vacances restent à préciser avec les agents.

Le démarrage du poste est prévu au 1^{er} juin.

La période février – juin permettra de faire baisser les bilans très élevés à DIRAG/PREVI, et les formations pour préparer la réouverture du poste.

Un plan de formation est annoncé : sur les cyclones avec un formateur de la DIROI, sur la PE Arome, sur l'aéronautique, sur les ondes à l'échelle infra-saisonnière et sur le cadrage synoptique.

Nous signalons que des formations en anglais pourraient être utiles pour le SWFP.

Les APAG (Ateliers de la Prévision Antilles-Guyane) regroupant tous les prévis et le bureau d'études sont programmés fin février ou début mars. Ils n'avaient pas eu lieu depuis 2016.

De plus, le briefing va évoluer et s'enrichir de l'expertise interrégionale. Ce sera aussi l'occasion d'aborder les sujets de communication sur les réseaux sociaux.

La consultation des prévisionnistes se poursuivra au cours du T1 2024, notamment en Guadeloupe et Guyane, avant un nouveau passage en CSA.



5. Relocalisation du centre du Lamentin

Le directeur devait nous présenter des questionnaires destinés aux agents et aux RP mais ceux-ci n'ont pu être finalisés.

Des questions seront posées sur :

- le site de travail de l'agent
- l'opinion de l'agent sur les 4 scénarios proposés
- la modification de la distance domicile travail de l'agent
- l'expression de l'agent sur les enjeux qui lui paraissent prioritaires.

La PDG est très attachée sur le fait de se prononcer sur une base claire des scénarios proposés. Le scénario du Centre d'Affaires en face de l'aérogare du Lamentin semble prendre du plomb dans l'aile. La direction évoque un manque de garanties de ce projet.

Il reste donc 3 scénarios crédibles présentés au précédent CSA : relocalisation du centre du Lamentin en zone de frêt, réhabilitation du centre actuel (partielle ou totale) ou déménagement à Desaix.

L'arbitrage est attendu début 2024. La direction sollicitera les RP début janvier dès que les documents et les scénarios seront finalisés. Un CSA exceptionnel sur le sujet pourrait se tenir si nécessaire.

6. Productions aéro supplémentaires pour la Guyane

Une demande des compagnies et des exploitants de Guyane pour disposer de TAF sur les plateformes de Saint Laurent du Maroni et Maripasoula (montée de niveau N4) a été formalisée. Ces TAF devront être disponibles entre 07h15 et 18h30 heures locales Guyane (06h15 et 17h30 heures locales Antilles).

L'échéance souhaitée pour cette montée de niveau est fin 2024 ou début 2025.

Une instruction est en cours pour intégrer la production de ces nouveaux TAF dans le plan de charge des différents services susceptibles d'assurer la production (CM973 ou DIRAG/PREVI).

Plusieurs options sont sur la table :

- maintien de l'organisation actuelle : ces tâches supplémentaires semblent difficilement intégrables dans un planning déjà bien chargé au CM973, notamment le matin.
- production sur le poste aéro en Martinique : on irait alors vers une centralisation aéro à DIRAG/PREVI, ce qui est envisageable uniquement si le PRS est armé.
- une production partagée entre la Guyane et la Martinique.

La charge de travail n'est pas négligeable, considérant l'élaboration du TAF ainsi que son suivi. Le scénario 3 ne semble pas emporter l'adhésion des agents de DIRAG/PREVI.

En revanche, les agents du CM973 sont attachés à l'aéro mais ils s'inquiètent de cette charge de travail supplémentaire difficilement absorbable.

Nous avons demandé s'il s'agissait d'une production commerciale. La réponse est oui, mais c'est une prestation commerciale dans le cadre de la réglementation du ciel unique où MF a été désigné comme prestataire unique, et donc dans un cadre non concurrentiel.

Reste que ce surcroît d'activité se réalise à effectif constant, alors même que l'effectif de Guyane a été réduit en 2021. Il n'y aura donc pas de création de poste.



La réflexion est pilotée par DIRAG/DA (correspondant aéro). Un GT va être constitué, impliquant les prévis de Guyane et de Martinique, dont les recommandations seront examinées en CSA.

7. GT astreintes en Guyane

La mise en place des astreintes est abandonnée sur les agents en service posté, cela a été annoncé par la PDG suite au conflit social sur la bascule 3P dans l'hexagone.

Suite à la réunion du 20/11 du GT, il a été acté d'un fonctionnement basé sur les vacances exceptionnelles de nuit (et donc sur volontariat).

CM973/D explique que selon les statistiques des épisodes de vigilance des 5 dernières années (marquées par un fort épisode Niña et des records de pluie historiques), le recours à ce type de vacances devrait être peu utilisé (entre 5 et 10 fois par an). Ce n'est pas tout à fait l'opinion des collègues en charge de la surveillance à DIRAG/PREVI qui sont souvent sollicités sur des situations en limite de seuil.

Par ailleurs, le statut des agents contractuels ne leur permettait pas d'être rémunéré pour les vacances de nuit. Les réflexions au niveau national se poursuivent sur les salaires et primes des contractuels. Et l'on sait désormais que les heures de nuit vont être compensées.

La concertation va donc se poursuivre sur les critères permettant d'activer des vacances exceptionnelles de nuit sur la Guyane, sur la base du volontariat.

La direction est vigilante sur l'armement du poste MC de Guyane car 2 départs sont actés. Le maximum sera fait pour essayer de pourvoir les postes. En attendant, la possibilité de demander des VMR ou d'activer des vacances à distance ou des missions sur place depuis DIRAG/PREVI est envisagée.

8. Bilan et suivi de la situation à CM971/PREVI

Retour des 3 agents en arrêt de travail. Sur le mois de janvier, toutes les vacances ont pu être armées.

Pour avril et mai, 2 missions sont prévues (stage IT PRO et formateur ENM/FP). Une demande de VMR sera faite.

L'arrivée d'une nouvelle collègue est prévue en juillet 2024 (sur-effectif accordé en raison des décharges politiques et syndicales).

Toujours pas de candidat sur le poste CM971/PREVI/D.

9. TROED 2024

Transfert d'1 poste de cat C de Guadeloupe vers DIRAG/ADM. Il s'agit du poste correspondant à l'agent de ménage.

Ce transfert permettra de combler le départ en retraite de la secrétaire du Lamentin afin de disposer d'un référent LOG sur le site du Lamentin (considéré comme prioritaire).

Toutefois, la CFDT fait remarquer :

- que l'effectif des administratifs en Guadeloupe ne sera plus que de 2 agents + 1 ouvrier d'état,



- des difficultés à la logistique dues aux arrêts du responsable LOG, conduisant à une augmentation de la charge de travail de CM971/D et de l'agent du secrétariat/régie.

Les remarques formulées par la CFDT en CSA de juin sont prises en compte, à savoir la localisation des services verticalisés sur le TROED.

En revanche, nous rappelons qu'il n'apparaît toujours pas que le 8^e ETP à CM971/PREVI est pour les études (ex LIP). Ce sera fait.

Concernant notre question sur l'effectif cible de DIRAG/ADM, la direction confirme le chiffre de 15 sur le TROED. Il y a donc 2 sur-effectifs. Avec le départ en retraite des agents du Lamentin et de Guadeloupe, il restera donc 1 poste à ne pas renouveler pour arriver à la cible. Les réflexions sont en cours côté direction, le tout sans mettre en péril le fonctionnement des services et la santé des agents. On se dirigerait vers une diminution d'un poste en Martinique.

Le directeur rappelle le contexte national où la baisse des effectifs a été stoppée. Le TROED est même en hausse pour la 2^e année consécutive. Un volume d'ETP a été attribué outre-mer pour la contribution au changement climatique. Un ETP sera demandé par la DIRAG en 2025 à ce sujet.

On note aussi qu'un poste d'ECMPF a été relocalisé en Guyane, permettant de renforcer notre présence au vu des enjeux et des spécificités du territoire, notamment en matière d'enjeu climatique.

10.JRTT fixes 2024

Les jours choisis sont : 10 mai, 16 août, 26 décembre. Donc 2 ponts et le lendemain de Noël.

11. Questions diverses et planification des prochains CSA

Questions CFDT :

- *Fonctionnement de la permanence métier pour les prochains mois. Interrogations sur le maintien de OBS/D (ex CM971/PREVI/D) dans la permanence jusqu'en avril. Pourquoi ne pas avoir sollicité des prévisionnistes expérimentés, comme suggéré par la direction lors du CSA du 17/11 ?*

Plusieurs obstacles à cette sollicitation selon le directeur :

- difficulté pour un agent en service posté de concilier vacances et permanence,
- l'aménagement du TDS pour l'agent de permanence rajoute des contraintes
- des moyens informatiques à domicile sont nécessaires
- et une formation complémentaire est à envisager pour tenir la permanence.

De plus, il a été décidé au niveau national qu'on n'attribuait pas d'astreintes à des agents en service posté.

Dans le même temps, OBS/D s'est porté volontaire pour l'intérim jusqu'en avril. Le directeur souhaiterait toutefois écourter cet intérim.



- *Gestion de crise : rôle et ressenti des prévisionnistes dans les situations à enjeu (cycloniques), interactions avec l'encadrement et le corps préfectoral, gestion des renforts. Risques psycho-sociaux inhérents. Exemple des derniers épisodes cycloniques en Guadeloupe et en Martinique. (Question commune avec FO)*

La CFDT-Météo a fait part des remontées des agents prévis de Guadeloupe et de Martinique suite aux événements cycloniques Lee, Philippe et Tammy entre août et octobre.

Il ressort de ces témoignages 5 points majeurs faisant état de problèmes organisationnels liées à la gestion de crise, l'expertise, la charge de travail et la gestion des médias, pouvant être améliorés. Ces faits sont générateurs de nombreux risques psycho-sociaux (RPS).

Ces éléments ne sont pas nouveaux et ont été diagnostiqués depuis 2018 par l'expertise de la société JLO mais n'ont pas été traités.

Des actions sont proposées afin d'agir sur les leviers permettant de limiter les contraintes et les éventuels dysfonctionnements générateurs de RPS (fatigue accumulée par la charge de travail et la charge mentale, stress, qualité empêchée, conflit de valeurs, manque de confiance, frustration, perte de sens au travail).

1. Gestion de crise :

Constat : prévisionniste trop peu impliqué dans la gestion de crise et la prise de décision, manque de communication interne.

Action proposée : améliorer la com interne encadrement / prévis par des points réguliers selon une fréquence à définir. Plus de soutien de l'encadrant à l'équipe prévi. Participation d'un prévi aux réunions d'encadrement/préfecture ou NHC.

DIRAG/PREVI/D explique les nombreuses sollicitations et contraintes empêchant d'avoir une bonne communication interne, liés notamment cette année à la mauvaise prévisibilité des systèmes cycloniques. Des efforts vont être faits et le réarmement du PRS pourra y contribuer avec la mise en place des bulletins de cadrage. Il souligne le besoin pour la préfecture d'avoir un interlocuteur unique du début à la fin de la crise.

2. Décisionnel, expertise :

Constat : prévisionniste subit des décisions imposées par encadrement / préfecture sur les changements de couleurs de vigilance, ne correspondant pas forcément à son analyse et la production envisagée (vigilance cyclonique ou paramètres), expertise non prise en compte.

Action proposée : prise en compte de l'expertise du prévisionniste aux briefings, lui redonner toute sa place dans le processus d'analyse et de décision par le partage d'expertise et la recherche du consensus plutôt que par la décision imposée d'« en haut ». Moins d'intervention de l'encadrement dans la previ oper, donner plus de confiance au prévi.

DIRAG/PREVI/D explique que les sous-effectifs n'ont pas permis de travailler dans des conditions optimales (pas de PRS) avec une charge de travail importante sur les permanenciers et l'encadrement. Aussi, de nombreuses hésitations liées à la prévisibilité du paramètre fortes pluies. Il précise que l'encadrement aussi n'est plus vraiment maître des vigilances dès lors qu'on a un système cyclonique sur la zone.



3. *Production, charge de travail :*

- Changements de couleurs à des heures non nominales rendant peu efficace la communication externe et obligeant à refaire la production commerciale avec nombreuses modifications pouvant conduire à des incohérences.
- En cas de vigilance cyclonique, problème de l'advisory NHC de 17h ne permettant pas de produire les BS vigilance à 17h mais à 18h.

Actions proposées :

- Faire une liste des priorités en cas d'accumulation des tâches
- En Guadeloupe, prévoir un renfort systématique en cas de menace cyclonique (à partir de vigilance orange envisagée, ou vigilance double territoire) pour alléger la charge de travail prévisible
- Alléger la production pour la Guadeloupe (voire la Martinique) en cas de double vigilance si pas de renfort disponible (exemples : limiter la prévision à J+2, supprimer la prod non essentielle). Décaler l'heure de diffusion de vigilance à 18h loc.

Ces points ont déjà été identifiés selon DIRAG/PREVI/D.

4. *Gestion des sollicitations médiatiques :*

Constat : gestion actuelle au coup par coup, réception et traitement des demandes selon temps et agents disponibles : risques d'incohérences, de redondances et surcharge mentale.

Action proposée : améliorer la gestion des médias et la com externe en contactant en amont les médias et prévoir des RDV réguliers pour « un point presse » comme cela se fait ailleurs. Faire un tableau prévisionnel de gestion des ITW (journaux du matin, de la mi-journée et du soir). Enregistrer les ITW télé pour les rediffuser.

Les responsables y sont favorables mais soulignent les difficultés rencontrées avec les médias aux Antilles dont la manière de fonctionner est assez aléatoire.

5. *Débriefing :*

Il n'y a pas eu de réunions de debriefing à chaud des situations de crise, ce qui nous oblige à faire ces remontées en CSA. Nous proposons donc que ces réunions soient systématiques afin de : faciliter l'expression des agents et la remontée des besoins, améliorer ce qui n'a pas bien fonctionné, souligner ce qui a bien fonctionné. Et que les RETEX encadrement / préfetures soient communiqués aux agents.

DIRAG/D n'y voit pas d'inconvénient.

Il précise son soutien et son implication dans la gestion de crise pour la Guadeloupe et les Iles du Nord.

Il s'accorde avec la CFDT sur les leviers mobilisables qui font écho à ses propres réflexions. Il a noté que l'organisation est très exigeante pour l'encadrement et pense effectivement qu'une plus grande implication du prévi dans la gestion de crise est souhaitable, en espérant que les effectifs en 2024 le permettront.

Toutes ces actions seront traitées en amont de la prochaine saison cyclonique.



- *Gestion des missions à la DIRAG : pourquoi ne pas utiliser le portail national GFD-prod ?*

ADM/D précise que l'outre-mer n'avait pas été associé au déploiement de l'outil à l'époque. La saisie en ligne est réalisée par ADM/FI sur un logiciel dédié. En 2023, GFD a été faiblement utilisé en raison de soucis de paramétrages. En 2024, le problème est résolu et les agents devraient pouvoir utiliser GFD pour leurs missions, ce qui par la même occasion réduira la charge de travail à FI.

- *NAS et logements :*
 - *Y a-t-il une distance maximale à laquelle le NAS ne doit pas se loger (cas où il veut déménager) ou une durée maximale pour intervenir ?*
 - *Nombre d'astreintes du NAS par rapport au COP/A (le double ?)*

ADM/D précise que si l'agent est logé par l'administration en NAS, alors celui-ci doit être logé sur place ou à proximité. Pas de durée maximale mais il faut que le délai reste raisonnable. En cas de refus du logement par l'agent, un régime d'astreintes peut être mis en place.

Sur le nombre d'astreintes du NAS par rapport au COP/A, ADM/D indique qu'il n'y a pas de suivi systématique de réalisé. Un recensement est à faire par services concernés mais il est logique que le NAS soit plus sollicité que le COP/A.

Un document organisationnel existait sur les NAS et COP/A et va être remis à jour.

Le directeur estime que le concept de NAS et COP/A est voué à disparaître et être remplacé à terme par les astreintes, et que la notion de « corvéable à merci » liée à la position de NAS n'est plus vraiment compatible avec les exigences actuelles de droit à la déconnexion et de distinction vie privée / vie professionnelle. C'est aussi notre avis.

- *Effectif des administratifs à la DIRAG.*

Voir le point 9 sur le TROED.

Il y avait aussi de nombreuses questions FO et SOLIDAIRES. Nous vous invitons à lire leurs comptes-rendus.

En 2024, des CSA seront planifiés début mars, en juin, puis en octobre et en décembre. Les dates restent à définir en concertation avec les organisations syndicales.